

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026\_199  
Feuillet n°003

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

**VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

CONSIDERANT, la demande de la SARL VAN HULLEBUSCH - Les Déménageurs Bretons concernant un déménagement au 138 rue Carnot le 11 mai 2026 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ce déménagement et prévenir les accidents,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Afin de permettre le déménagement, le stationnement d'un fourgon de la SARL VAN HULLEBUSCH - Les Déménageurs Bretons est autorisé au niveau du 138 rue Carnot et la circulation des véhicules sera restreinte au niveau du 138 rue Carnot :

- Le lundi 11 mai 2026 de 08 h 00 à 18 h 00.

Article 2 : La SARL VAN HULLEBUSCH - Les Déménagement Bretons devra mettre en place la signalisation nécessaire à la restriction de circulation (triangles entre autres) et responsable de ce déménagement.

Article 3 : La restriction prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

*Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

*Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*VU, le D.G.S.*

*#signature#*